

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026

(**Dossier complet** à retourner à la Direction de la Communication
de la Ville de Colmar / Colmar Agglomération avant le 4 juillet 2026)

Association :

Association portée par la municipalité de :

Date de réception du dossier :

Siège de l'Association (adresse et n° de téléphone)	:
N° SIRET (obligatoire)	:
N° APE	:
Nombre de permanents salariés	:
Nombre total de membres	:
Nom, adresse, téléphone du Président	:
Personne chargée du dossier au sein de l'Association (Nom, Prénom, n° de téléphone, e-mail)	:

Pièces complémentaires (obligatoires) :

- La composition du conseil d'administration dont le bureau de votre association et le dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale
- Les statuts de votre organisme + attestation d'enregistrement au tribunal
- Bilan sur l'action menée en 2025 et bilan financier de l'action (si vous en avez fait la demande)
- Un relevé d'identité bancaire (obligatoire à chaque demande)
- Un courrier d'approbation signé par la commune portant votre projet

Les informations collectées dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement aux fins de gérer les demandes de subventions. Les données personnelles sont conservées selon les délais légaux en matière comptable.

Association :

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

A renseigner pour chaque projet

Intitulé du projet :

.....

Description détaillée du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date de mise en œuvre, lieu et durée de l'action :

.....

.....

.....

Qui sont les publics concernés ?

.....

.....

